

LE DISOURS DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

A l'occasion de cette cérémonie traditionnelle de vœux, nous sommes heureux d'accueillir dans notre maison commune :

M. Etienne BLANC, 1^{er} vice-président de la Région et maire de Divonne-les-Bains,

M. le président Christophe BOUVIER, maire de Cessy,

Mme Olga GIVERNET, députée de la 3^{ème} circonscription,

Nos conseillers départementaux, Véronique BAUDE et Gérard PAOLI,

MM les vice-présidents et les membres du conseil de la Communauté de Communes du Pays de Gex,

Les maires et adjoints présents, (avec en premier lieu nos chers voisins de Gex et Divonne).

La police municipale de Divonne, (Cédric NICAULT) que nous sollicitons fréquemment pour des problèmes récurrents de troubles à l'ordre public,

M. Benoit HUBER, sous-préfet de Gex et Nantua m'a prié de l'excuser.

Bienvenue enfin à vous, mes chers concitoyens, habitants de Vesancy, ici présents, avec une mention particulière pour les 14 familles nouvellement installées que je vais vous présenter.

L'année 2017 est derrière nous. Nous voici à l'heure du bilan et des perspectives.

Nous nous étions fixés quatre objectifs principaux en mars 2014, pour la durée de la mandature.

Le premier concernait la préservation du village et de son site, avec une mention particulière pour notre vieux château. Je ferai plus loin le point sur le projet de réhabilitation en cours.

Notre deuxième objectif concernait l'aménagement de la rue du Château et la création d'une salle multi-usages dans l'ancienne cure.

Deux projets importants pour les habitants de la commune.

C'est fait ! délais et budgets respectés, grâce à l'étroite collaboration avec les entreprises mandatées et la gestion rigoureuse des chantiers.

* Une rue principale rénovée, sécurisée et accueillante.

Je laisse aux riverains et aux piétons qui empruntent cette rue, le soin de juger de l'utilité des trottoirs aménagés, des zones de sécurité mises en place, sans omettre l'aspect esthétique et la remise en eau de plusieurs fontaines.

L'infrastructure mise en place, il restait à convaincre les usagers de respecter la limitation de vitesse et les interdictions de stationnement sur les trottoirs. La police municipale de Divonne et son chef Cédric NICAULT ont accompli leur travail de persuasion. Les statistiques du radar pédagogique installé aux points névralgiques sont parlantes : 90% des véhicules respectent la limitation de vitesse contraignante de 30 km/h. Les voitures ont déserté les trottoirs, l'amende encourue étant dissuasive.

* Une nouvelle salle, lieu de réunion et de réception à disposition de la commune et de nos associations et faisant office de cantine et de salle de garderie pour nos écoliers. Située dans les locaux de l'ancienne cure, elle apporte toutes les fonctionnalités modernes dans de vieux murs restaurés avec soin.

Je tiens à remercier, ici, nos adjoints François BEAUDET et Pierre BATARD qui ont supervisé efficacement les travaux et notre secrétaire de mairie Danièle GRATTE en charge des dossiers administratifs et financiers.

Remerciements à l'État pour l'aménagement de la salle communale subventionnée à hauteur de 37 000 € dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

L'État encore, pour l'aménagement de la rue du Château à hauteur de 73 000 € dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Le département de l'Ain, avec une dotation territoriale de 30 000 €.

Nous pouvons donc maintenant consacrer toute notre énergie à notre 3^{ème} objectif : la réhabilitation du château.

Les élus ont tous un projet phare en tête qu'ils désirent laisser à la postérité, une idée fixe en quelque sorte.

Pour mémoire, je citerai le Centre Pompidou, la Grande Bibliothèque, chers à nos défunts Présidents, et, modestement, plus près de nous, l'aménagement du Col de La Faucille du Président BOUVIER, l'aménagement des centres villes de la plupart de mes collègues, le complexe thermo aquatique de Divonne-les-Bains "la ville du bien-être" projet qui, en attendant son eau minérale en bouteille, fait couler beaucoup d'encre... Pour Vesancy, c'est la réhabilitation du château.

Voici un projet que je voudrais voir déclaré "d'intérêt communautaire" après avoir été reconnu d'intérêt public par son inscription à l'inventaire des Monuments historiques.

Je vais vous présenter brièvement les objectifs du projet et faire une description sommaire des travaux envisagés.

Bâti sur une première maison forte du XIV^{ème} siècle, le château de Vesancy est LE témoin moyenâgeux de l'histoire du Pays de Gex.

Il mérite une mise en valeur avec un programme de restauration et de réutilisation en accord avec sa qualité architecturale et son potentiel d'exploitation.

L'objectif est double : préserver le monument en aménageant les espaces inoccupés. Il devient la Maison Commune, point de rencontre des habitants et d'accueil pour les nombreux touristes attirés par le village et son environnement. On favorise ainsi le tourisme local et le lien social entre les habitants. C'est le point de départ de la revitalisation économique du village, notre second objectif.

Suite aux études préalables conduites par le Parc Régional du Haut Jura (2005-2006), par le CAUE de l'Ain (2016) et l'étude de faisabilité du cabinet d'architectes Atelier B. (2017), nous avons décidé de donner la priorité à l'accessibilité du bâtiment et à l'aménagement de l'aile Est :

- ⇒ entrée, escalier et cage d'ascenseur desservant chaque étage de la maison forte et de l'aile Est (dans la partie XIX^{ème}),
- ⇒ un espace d'accueil et de petite restauration au rez-de-chaussée dans l'aile XVII^{ème} avec accès à la cour du château,
- ⇒ une salle de réception d'une capacité d'une centaine de personnes à l'étage, cadre unique pour accueillir, moyennant rétribution, des manifestations variées, privées ou publiques (banquets, spectacles, expositions, conférences, réunions d'affaires..).
- Rénovation du couloir central au rez-de-chaussée de la maison forte et, si possible, de ce bel escalier à vis que vous avez emprunté.
- Rénovation complète des réseaux, (EP, EU, électricité), chauffage et sanitaires.
- Réfection des extérieurs (cour du château, cour Est, façades).

Les travaux devraient débuter fin 2018, après avoir suivi le long processus administratif de sélection d'un maître d'œuvre, du dépôt du permis de construire, de sélection des entreprises sous la supervision bienveillante mais pointilleuse de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'objectif étant de terminer les travaux à la fin de la mandature.

Nous laisserons à nos successeurs l'aménagement des 800 m² au sol du deuxième étage et des combles de la maison forte, espace à fort potentiel rendu accessible par l'entrée Nord. L'ensemble des travaux prévus est conforme aux normes d'accessibilité, de sécurité en vigueur tout en respectant le caractère historique du bâtiment classé.

En l'état du projet, le montant des travaux s'élève à plus de 1 600 000 euros.

Nous avons préparé un plan de financement faisant largement recours à l'aide des services de l'État, de la Région, du Département et de notre Communauté de Communes.

Leurs représentants, ici présents, et notre sous-préfet soutiennent le projet. La Région a déjà répondu favorablement à notre demande de subvention. Un grand merci à Mme PERNOD-BEAUDON qui a plaidé notre cause auprès du Conseil Régional et au Président BLANC.

En complément de l'investissement public, un comité de bénévoles travaille à un plan de financement participatif pour lever des fonds privés.

Le futur Plan Local d'Urbanisme

Il fait partie intégrante du PLU intercommunal.

Comme vous le savez peut-être, l'aménagement futur de la zone dite des Prés de Cours et celle contiguë des Vergers fait l'objet d'une étude approfondie, tenant compte des besoins communaux de réserve foncière, des contraintes liées à la proximité du château, aux problèmes d'accès et à la préservation de l'environnement visuel.

Le projet de délocalisation de la ferme voisine permettra d'envisager un aménagement global à proximité immédiate du château... Si les barrières administratives et environnementales ne découragent pas le jeune agriculteur !

A ce sujet, je ne résiste pas à partager avec vous un extrait de la procédure environnementale dite des 4 saisons qui, comme son nom l'indique prolonge d'une année supplémentaire les délais d'obtention du permis de construire. Elle mobilise trois experts : un écologue chef de projet, un entomologiste chargé des inventaires des populations de Lépidoptères, Orthoptères, Coléoptères et Odonates et d'un chiroptologue. Je traduis, ce sont des spécialistes en papillons, sauterelles, coccinelles, charançons, libellules et autres chauve-souris. Tout ça pour vérifier que ce territoire dévolu à l'agriculture et à l'élevage depuis des siècles peut accueillir un troupeau de vaches !

Reste le problème de l'accès aux réseaux. Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain prend en charge le raccordement électrique. Merci à Michel CHANEL et Denis LINGLIN.

Mais nous n'avons pas encore pu obtenir le même engagement de la Régie des Eaux Gessiennes. Nul n'est prophète en son pays ! Nous gardons néanmoins bon espoir.

Les finances communales

Le budget communal, ponctionné par des prélèvements de toutes sortes, a de plus en plus de mal à assurer le financement des dépenses de fonctionnement incompressibles (environ 500.000 € en 2017), alors que nos recettes sont fortement affectées par la baisse des dotations nettes de l'Etat. Elles sont passées de +13 000 en 2014 à -25 300 euros en 2017, soit une baisse nette de plus de 38 000 euros, (7 % du budget).

Autre mauvaise surprise pour 2018 : la Compensation Financière Genevoise est passée de 142 000 à 114 000 Euros, une perte sèche de 28 000 Euros, 10% dus à l'effet de change attendu, mais aussi 10% dus à la baisse du nombre de frontaliers employés dans le canton de Genève. Explication : notre situation géographique proche du canton de Vaud qui attire plus les frontaliers vaudois. Ne pourrait-on inclure dans la clé de répartition de la CFG l'ensemble des frontaliers au titre de la solidarité intercommunale ?

Nous devons donc compenser partiellement ces baisses par une augmentation des taxes locales en 2018. Ce n'est pas à proprement parler une bonne nouvelle en cette période d'étreintes.

Le dur apprentissage du passage à l'Intercommunalité.

J'y vois une analogie avec la donation-partage d'un acte de succession qui voit les parents, attirés par une exonération fiscale, se démunir de leur capital, avec ou sans usufruit. Ils ont de fait perdu le contrôle de leur patrimoine.

Les parents, ce sont les communes ; le bénéficiaire, c'est l'intercommunalité. Malgré une bonne volonté réciproque, en cas de désaccord, le dernier mot revient à la CCPG. Vous en conviendrez, c'est frustrant pour le maire d'une petite commune qui, à la différence des pôles urbains, n'a pas les moyens de faire valoir ses choix et même ses droits, face à une armée de consultants et de juristes.

Cette parenthèse refermée, place aux informations pratiques pour nos administrés.

Durant l'année, nous entreprendrons le chantier de mise en accessibilité de l'école des petits pour un budget d'investissement d'environ 40 000 euros.

Vous serez consulté sur le projet d'aménagement du château au cours d'une réunion publique prévue avant l'été.

Suite à la décision de nos voisins de Gex et Divonne, nous consulterons aussi les parents d'élèves et les personnels associés sur l'opportunité de revenir à la semaine de 4 jours dans nos écoles.

Comme vous avez pu le constater, nous avons modifié l'accès au village par la route du Creux. Il est réservé aux riverains et ayants droits. Des panneaux d'interdiction d'accès depuis la D984 C et de limitation de vitesse à 70 km/h au carrefour du Creux ont été mis en place par le service départemental des routes. Cela permettra de sécuriser le carrefour particulièrement dangereux et de stopper le transit de véhicules qui veulent éviter le bouchon de l'Aiglette aux heures de pointe, et en même temps de sécuriser la voie vicinale étroite du Creux.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement l'équipe municipale et le personnel communal que nous avons mis fortement à contribution l'an dernier.

Je n'oublie pas les membres de nos associations qui, chacune dans leur domaine, assurent le lien social entre Vesanciens, participent à l'animation, à l'embellissement et à la protection du village et de ses habitants, tout cela bénévolement. Je leur adresse les remerciements chaleureux de la communauté villageoise.

Et pour terminer, j'adresse mes remerciements à vous tous, habitants du village, représentants de l'Etat, du Département, de la Région, de la Communauté de Communes, et vous mes chers collègues maires et membres du Conseil Communautaire qui, par votre présence, témoignez de votre soutien à notre village et à l'équipe municipale.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour 2018.

Pierre HOTELLIER

Dimanche 7 janvier 2018

